

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

*Direction de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins*

Sous-direction des ressources humaines  
du système de santé

Bureau exercice, déontologie  
et formations continues (RH2)

**Circulaire DHOS/RH2 n° 2009-91 du 31 mars 2009  
relative à l'organisation des XXII<sup>es</sup> Expériences en ergothérapie**

NOR : SASH0930322C

**Résumé :** déroulement les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2009 à La Grande-Motte (Languedoc-Roussillon) des XXII<sup>es</sup> Expériences en ergothérapie.

**Mots clés :** session de formation et congrès international francophone de perfectionnement en ergothérapie - expériences en ergothérapie.

*La ministre de la santé et des sports à Mesdames et Messieurs les directeurs des agences régionales de l'hospitalisation (pour information) ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales des affaires sanitaires et sociales [pour information]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales des affaires sanitaires et sociales [pour mise en œuvre]).*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai accordé mon haut patronage à la session de formation et au congrès international francophone de perfectionnement en ergothérapie qui se tiendront à La Grande-Motte (Languedoc-Roussillon), les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2009.

Dans le cadre de la formation continue des ergothérapeutes, ces journées s'adressent à tous les professionnels salariés du territoire, quel que soit l'organisme dont ils relèvent.

Cette manifestation bénéficie de la participation scientifique de conférenciers belges, suisses, québécois et français. Le programme arrêté permettra aux participants, grâce aux contributions de médecins et de rééducateurs, d'actualiser leurs connaissances dans les divers domaines de leur pratique professionnelle.

Dans cette perspective, je suis particulièrement favorable à ce que les ergothérapeutes exerçant dans les établissements publics ou privés participent à cette manifestation. Elle relève des actions qui peuvent être financées au titre du plan de formation des établissements.

J'attacherais beaucoup de prix à ce que la plus grande diffusion du contenu de la présente note soit assurée auprès des personnes directement concernées.

Tous renseignements utiles concernant les inscriptions à ces journées sont communiqués par Marie Hélène IZARD, enseignement permanent de l'ergothérapie, 1672, rue de Saint-Priest, parc Euromédecine, 34097 Montpellier Cedex 5, tél. : 04-67-10-79-99 ; fax : 04-67-10-79-90 ; courriel : ergotherapie@wanadoo.fr.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins :

*La chef de service,*  
C. D'AUTUME